

# ASCALON

F O R M A - P R O

## PROGRAMME FORMATION SERVICE SECURITE D'INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES Niv1 (SSIAP1)

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>OBLIGATIONS REGELEMENTAIRES</b> | <b>Annexe II à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions ; à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeuble de grande hauteur.</b>  |
| <b>OBJECTIF</b>                    | Connaître : le comportement du feu et son action sur l'établissement, les principes de la réglementation incendie dans les ERP et IGH, les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir, effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie, les limites de son action, effectuer l'extinction des feux naissants, visites applicatives, mises en situation d'intervention   |
| <b>PRÉ-REQUIS</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Aptitude médicale</li> <li>↳ Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante</li> <li>↳ AFPS ou SST à jour</li> </ul>  |
| <b>CONTENU</b>                     | Le feu, Comportement au feu, Principes de classement des établissements, Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, Desserte des bâtiments, Cloisonnement d'isolation des risques, Evacuation du public et des occupants, Désenfumage, Eclairage de sécurité, Présentations des différents moyens de secours, Installations électriques, Ascenseurs et nacelles, Installations fixes d'extinction automatique, Colonnes sèches et humides, Système de sécurité incendie, Le service de sécurité, Présentations des consignes de sécurité et main courante, Poste de sécurité, Rondes de sécurité et surveillance des travaux, Mise en œuvre des moyens d'extinction, Appel et réception des services publics de secours, Sensibilisation des occupants, Visites applicatives, Mises en situation d'intervention. |
| <b>DURÉE</b>                       | <b>70 Heures</b>   |
| <b>SANCTION</b>                    | Diplôme, après validation d'un QCM de 20 questions et une Ronde avec anomalies et sinistre   |
| <b>COÛT DE LA FORMATION</b>        | Contactez notre service commercial   |
| <b>NOMBRE DE CANDIDATURES</b>      | <b>12 personnes par cursus</b>   |
| <b>Moyens pédagogiques</b>         | Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale, avec l'apprentissage d'outils simples et applicables sur le terrain. Pour ce faire nous nous appuyons sur les documents de références. Nous avons à notre disposition divers support (Tableau blanc, Vidéo Projecteur, Clef USB, PowerPoint,...)   |
| <b>Responsable Pédagogique</b>     | <b>Mr MICHARD-SOLEYMIEUX Christian</b>   |

V1-26/08/2018-Présent-SSIAP1. « c.Michard »



Site Internet : [www.ascalon-forma-pro.fr](http://www.ascalon-forma-pro.fr)  
 SARL au Capital de 3000€ / RCS Le Mans N°810 916 791  
 Siret 810 916 791 00017 / APE 8559A / TVA Intracommunautaire FR85 810916791  
 Organisme agréé pour la formation du personnel de sécurité incendie ERP et IGH – 3 niveaux –  
 Sous le n° 7201 en date du 14 Octobre 2016 –

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 72 01624 72 auprès du préfet de région de Pays de la Loire.  
 Siège Social et Le Centre : ZI d'Antoigné rue Chappée 72380 SAINTE JAMME / SARTHE - Tel : 02.43.27.51.19

